



DEPARTEMENT DE  
L'OISE

SEANCE DU  
3 MARS 2026

**OBJET :**

**Adoption du procès-verbal du conseil syndical du 8 décembre 2025**

**2026 C02**

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire de séance

  
Dominique  
DELION

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 060-200009918-20260303-2026\_C02-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité - Fraternité

## Extrait du Registre des Délibérations

### DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le vendredi 13 février 2025, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD), située au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres en exercice : 30**

**Membres présents : 25**

**Etaient présents :** Mmes ALKAYA, LAMBRE, ZRARI, DAILLY, VAN OVERBECK, FILIPIDIS, CHARBONNEAU, FAZAL, LOBGEAIS, VARLET, DUBUISSON, MM. CARON, RAZACK, GALLIEGUE, BOUCHER, FERREIRA, DELION, DEGAUCHY, BALLINER, CROISILLE, PERRIN, DUPLESSI, DEVOS, DEBUIRE, DAVENNE

**Pouvoirs :** Mme ALKAYA de la part de M. BROCHOT, Mme LAMBRE de la part de Mme DHOURY-LEHNER, Mme DAILLY de la part de M. BOSINO, M. BOUCHER de la part de Mme BEN HAMOU

**Votants : 29**

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DELION

**Vu,** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu,** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

#### DECISION

**Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025,**
- **Charge M. le Président des formalités correspondantes.**